

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**COMMUNE DE CONDRIEU  
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023**

Le mercredi vingt septembre deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

**Membres présents** : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER ;

**Membres absents** : Kati SZAKALY ; Mégane ROMAND ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Valérie MIGNOT ; Éric MOUNIER

**Pouvoirs** : Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Mégane ROMAND à Carmen SENTA-LOYS ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Valérie MIGNOT à Sophie CETIN ; Éric MOUNIER à Sylvie DIANI

**Nombre de membres en exercice** : 27 **Nombre de membres présents** : 21 **Nombre de voix** : 27

**Date de Convocation** : 13 septembre 2023

**Secrétaire** : Yves RACHEDI

**2023-54 – LABEL « LIRE ET FAIRE LIRE »**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune a toujours accordé une place importante à la lecture ; qu'à ce titre, elle souhaite favoriser le développement du programme Lire et faire lire en :

- 1 : Communiquant sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme
- 2 : Favorisant la présence de Lire et faire lire dans les TAPs (nouveaux temps d'activité périscolaire)
- 3 : Favorisant la présence de Lire et faire lire dans un PEdT (Projet éducatif territorial)
- 4 : Incitant au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique,
- 5 : Associant les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales
- 6 : Associant les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1<sup>er</sup> : D'adopter le dossier de candidature ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander le label et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la bonne application de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 21 septembre 2023

Le Maire,  
Philippe MARION



Le secrétaire de séance,  
Yves RACHEDI

*Acte exécutoire :*

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :

Pour le Maire,  
Adjoint délégué  
**Yves RACHEDI**